

DELIBERATION DU BUREAU

N°2026-01/04B

Objet : SAINT-CYPRIEN : CONVENTION ADMINISTRATIVE DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LA PISTE CYCLABLE TRONCON DU CANAL D'ELNE.

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	7
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	6	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : François BONNEAU, Nathalie PINEAU, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Jean ROMEO donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 21 janvier 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de son Projet de Territoire, la Communauté de communes Sud Roussillon développe le maillage de son territoire en voies douces, et notamment la connexion du village de Saint-Cyprien à son port.

Les travaux envisagés concernent l'aménagement cyclable depuis l'intersection de l'avenue du Roussillon et de la rue Blaise Cendrars jusqu'à l'intersection avec l'agouille Capdal, puis le long de cette agouille et du canal d'Elne jusqu'au port en longeant la RD81.

Or les emprises concernées par cette opération appartiennent au domaine public de la commune de Saint-Cyprien. Ainsi afin de régulariser les aménagements réalisés, il convient de signer une convention administrative de mise à disposition, à titre gratuit et dont la durée suivra la persistance de l'affectation à une voie douce.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le Projet de territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon, adopté par la délibération n° 2023-11/62 C du 29 novembre 2023,

Vu la délibération de la commune de Saint Cyprien du 15 décembre 2025 relative à la signature d'une convention administrative de mise à disposition de terrains communaux sus mentionnés au profit de la Communauté de communes Sud Roussillon,

Considérant ce qui a été précédemment exposé,

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60

Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

↳**AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer ladite convention ainsi que tout document utile en ce sens,

↳**CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

